

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SILVER WHEEL UK402

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SILVER WHEEL UK402
No du produit XUK402

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Scellant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur James Briggs Limited
4 Howarth Court,
Gateway Crescent, Chadderton,
Oldham, Lancashire
OL9 9XB
England
0161 627 0101
sds@jamesbriggs.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et
Chimiques
Pour l'homme
Pour l'environnement

Flam. Aerosol 1 - H222
EUH066; Acute Tox. 4 - H312; Acute Tox. 4 - H332; Eye Irrit. 2 - H319
Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (1999/45/CEE) Xn; R20/21. Xi; R36. F+; R12. R52/53, R66.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient XYLÈNE

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger
Mentions De Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H312 Nocif par contact avec la peau.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P102 Conserver hors de la portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

SILVER WHEEL UK402

P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P337+313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.
Conseils De Prudence Supplémentaires	
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H229: Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (ETHER MONOMÉTHYLIQUE DU PROPYLÈNE-GLYCOL)	1-5%
No CAS : 107-98-2	No CE : 203-539-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R67
ACÉTONE	30-60%
No CAS : 67-64-1	No CE : 200-662-2
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67
BUTANE	10-30%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
ISOBUTANE	5-10%
No CAS : 75-28-5	No CE : 200-857-2
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12

SILVER WHEEL UK402

ISODECYLOXYPROPYLAMINE ACETATE		< 1%
No CAS : 28701-67-9		No CE :
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R34. N;R50/53.	
PROPANE		10-30%
No CAS : 74-98-6		No CE : 200-827-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	
STODDARD SOLVENT		1-5%
No CAS : 8052-41-3		No CE : 232-489-3
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10.	
XYLÈNE		10-30%
No CAS : 1330-20-7		No CE : 215-535-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H335 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

SILVER WHEEL UK402

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (ETHER MONOMÉTHYLIQUE DU PROPYLÈNE-GLYCOL)	VLEP	100 ppm	360 mg/m ³			
ACÉTONE	VLEP			500 ppm	1210 mg/m ³	
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m ³			
ISOBUTANE	WEL	800 ppm		800 ppm		
PROPANE		Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m ³	150 ppm	650 mg/m ³	

SILVER WHEEL UK402

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

Description Des Ingrédients

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Utiliser une protection à cartouches chimiques avec cartouche appropriée.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Argent.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	13.0

9.2. Autres informations

Composés organiques volatils (COV) 656 g/litre

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Nocif par inhalation. Irritant pour l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

Contact avec la peau

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2
Classe ADR/RID/ADN	Class 2

SILVER WHEEL UK402

No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	N/A
Groupe d'emballage IMDG	N/A
Groupe d'emballage ICAO	N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	07/01/2016
Révision	20
Remplace la date	14/11/2014
Phrases - R (Texte Intégral)	
R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R34	Provoque des brûlures.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SILVER WHEEL UK402

Mentions De Danger Completes

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.